

# Nouveau !

## Vous pouvez déposer votre dossier DALO/DAHO en ligne.



<https://dalo-daho-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Sur ce site, vous pouvez :

- vous renseigner sur le droit au logement ou à l'hébergement opposable
- simuler votre éligibilité
- déposer votre dossier
- suivre l'avancement via votre espace personnel

+ rapide, + simple, ce site concerne les 8 départements d'Île-de-France.



### Me renseigner

Consultez les réponses aux questions les plus fréquemment posées sur le DALO ou le DAHO.

Accès Foire aux questions →



### Effectuer ma simulation

Vérifiez que vous remplissez les conditions requises pour déposer un dossier DALO ou DAHO.

Commencer ma simulation →



### Créer mon dossier

Complétez en ligne votre dossier, joignez vos pièces justificatives et envoyez le dossier complet à la commission de médiation.

Commencer mon dossier →



### Suivre mon dossier

Accédez à votre espace utilisateur pour suivre l'avancée de votre dossier et retrouvez vos documents.

Mon espace →